

# COUPE DE FRANCE MINIME / CADET 2015

## ARTICLE 1. ORGANISATION

**1.1** La FFSA organise une Coupe de France en catégories Minime et Cadet. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des règlements sportifs et techniques FFSA.

**1.2.** Cette Coupe de France se déroulera le :

<b>25 et 26 juillet</b>	<b>Saint Amand (18)</b>	<b>ASK Saint Amand Montrond</b>
-------------------------	-------------------------	---------------------------------

La FFSA se réserve le droit de modifier cette date.

### **1.3. HORAIRES**

**1.3.1.** Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront envoyés aux pilotes inscrits, aux organisateurs et aux officiels de l'épreuve. Sauf cas de force majeure, les horaires ne subiront aucun changement.

**1.3.2.** Le contrôle administratif s'effectuera **le jeudi de 14h à 19h** et **le vendredi de 7h30 à 9h00**.

**1.3.3.** L'installation dans le paddock s'effectuera **le jeudi de 14h à 19h** et se terminera **le vendredi de 7h30 à 9h00**. Le contrôle des extincteurs sera effectué à l'entrée des véhicules dans le paddock. **Chaque pilote devra avoir un extincteur et le placer sous l'auvent de la structure de manière visible et accessible.**

**1.3.4.** La manifestation débutera officiellement **le vendredi à 8 heures** avec les essais officiels. Avant le début de ces essais officiels, le pilote aura la possibilité de s'entraîner le jeudi précédant l'épreuve (droit de piste à la discrétion de l'organisateur). Aucun roulage, avec un kart de compétition, ne sera autorisé sur le circuit à partir du lundi précédant la manifestation.

### **1.4. VERIFICATIONS**

La distribution et le montage des pneumatiques auront lieu le vendredi selon un horaire défini par l'opérateur FFSA.

## ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

### **3.1. LICENCES**

La Coupe de France Minime sera ouverte à tout pilote détenteur d'une licence nationale de karting "Pilote concurrent conducteur" Minime (NCCMK), en cours de validité pour 2015.

La Coupe de France Cadet sera ouverte à tout pilote détenteur d'une licence nationale de karting "Pilote concurrent conducteur" Cadet (NCCCK), en cours de validité pour 2015.

### **3.2. PILOTES ADMIS**

**3.2.1** Un maximum de 72 pilotes dans chaque catégorie sera admis. La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes admis. Dans le cas d'un nombre insuffisant de pilotes inscrits, la FFSA se réserve le droit d'annuler la Coupe de France, au plus tard deux semaines avant la date de l'épreuve.

**3.2.2** La Coupe de France **Minime** est réservée aux pilotes âgés de **9 à 12 ans** (âgés de **9 ans** : atteignant l'âge de **9 ans** en 2015 ; âgés de **12 ans** en 2015, atteignant l'âge de **12 ans** en 2015).

**3.2.3** La Coupe de France **Cadet** est réservée aux pilotes âgés de **11 à 15 ans** (âgés de **11 ans** : atteignant l'âge de **11 ans** en 2015 ; âgés de **15 ans** : atteignant l'âge de **15 ans** en 2015).

### 3.3. INSCRIPTION A LA COUPE DE FRANCE MINIME / CADET

- 3.3.1. Les pilotes devront s'inscrire par internet, sur le site des Championnats et Coupes de France [www.ffsa-karting.org](http://www.ffsa-karting.org), possibilité de paiement par carte bancaire (site sécurisé) ou par chèque. En cas de difficulté pour l'inscription sur le site internet, une aide téléphonique est assurée par l'opérateur TKC, au numéro 06.85.13.29.26, du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 16h15. Le montant de l'inscription à la Coupe de France 2015 est fixé à **180 €**. Dans tous les cas, l'inscription doit être reçue par l'opérateur au plus tard le lundi 20h00 précédant l'épreuve. L'inscription d'un pilote enregistrée entre les 15 jours précédant l'épreuve et le lundi 20h00 précédant l'épreuve verra son montant majoré de 50 €.
- 3.3.4. En cas de non participation du pilote à l'épreuve, il ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.
- 3.3.5. Le montant de l'inscription comprend notamment les frais de dossier, droits de piste du vendredi, les 5 laissez-passer et l'emplacement paddock.  
Seuls l'aire de stationnement, la location du transpondeur et le droit de piste de la journée du jeudi pourront être facturés en supplément par l'organisateur.

## ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

### MATERIEL ADMIS

- 4.1.1. Définition du règlement technique de la catégorie correspondante.
- 4.1.2. En catégorie **Minime et Cadet**, chaque pilote pourra disposer d'un châssis et **d'un** moteur plombé. La FFSA se réserve la possibilité de réaliser des substitutions de moteur au cours de l'épreuve. En cas de casse avérée et constatée par un commissaire technique, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé de 10 places sur la grille de départ **de la course** suivant ce changement de moteur.
- Tout châssis endommagé lors d'un fait de course constaté par la Direction de Course ou par le Collège des Commissaires Sportifs pourra être signalé au Délégué Technique FFSA. Le Délégué Technique FFSA après inspection du châssis accidenté, remettra un rapport sur le bien fondé ou non du remplacement du châssis. Le Collège des Commissaires Sportifs sera le seul habilité à autoriser ou non le remplacement. En cas de remplacement, le châssis accidenté se verra retirer son numéro d'enregistrement et ne pourra être réutilisé durant l'épreuve. **Le châssis de remplacement pourra être de marque différente. Un pilote ne pourra changer qu'une seule fois son châssis accidenté.**
- 4.1.3. Les pilotes pourront louer leur transpondeur sur place.

### 4.2. CARBURANT - PNEUMATIQUES - ÉQUIPEMENTS

#### 4.2.1. Carburant

Le carburant devra obligatoirement être de l'essence sans plomb 98 achetée dans la station-service désignée par l'ASK organisatrice (le nom et la localisation de la station-service seront indiqués dans la lettre info-concurrents envoyée à chaque pilote inscrit). Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK/FIA seront autorisées (art. 10.7 du RTN). Des contrôles seront effectués à partir d'un outil de contrôle agréé par la FFSA. Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

#### 4.2.2. Pneumatiques

- 4.2.2.1. Chaque pilote disposera par épreuve de 8 pneus slick répartis comme suit :
- Essais libres et les warm up : 2 avant – 2 arrière apportés par le pilote (les pneumatiques devront être munis d'un code-barres vulcanisé de type 39 ou 128, composé de 6 digits, chiffres commençant par 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9) ou achetés sur place auprès de manufacturier.
  - Essais chronométrés, qualifications, phases finales : 2 avant – 2 arrière (tirés au sort) et offerts par le manufacturier, fournisseur de la catégorie. Obligation d'utiliser un deuxième jeu de jantes pour les warm-up.

En cas de crevaison, le concurrent pourra remplacer le pneumatique défectueux après accord du Délégué Technique FFSA, le pneumatique de remplacement sera pris parmi les pneus enregistrés, utilisés dans les pneus des essais libres.

4.2.2.2. Les 4 pneus des essais libres et des warm up seront contrôlés avant chaque départ de séance.

Les 4 pneus des essais chronométrés, qualifications, phases finales seront tirés au sort en parc d'assistance avant l'épreuve et contrôlés avant chaque départ. Ils seront fournis gratuitement par le manufacturier fournisseur de la catégorie.

#### **4.3. NUMEROS DE COURSE**

4.3.1. La FFSA attribuera, à chaque pilote, un numéro de course (de 1 à 72 sur fond jaune pour les Cadets et sur fond rose pour les Minimes).

4.3.2. 8 plaques numéros maxi seront fournies par la FFSA et incluront la publicité FFSA. Elles devront être placées selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification.

4.3.3. Le nom du pilote en lettres noires adhésives sur fond blanc (ainsi que le drapeau de sa nationalité) devra figurer à l'avant des caissons latéraux. La hauteur minimum du rectangle contenant la reproduction devra être de 3 cm.

#### **4.4. MECANICIENS ET ASSISTANCE**

4.4.1. Un mécanicien par pilote sera autorisé à pénétrer dans le parc fermé et sur la pré-grille. Ce mécanicien devra porter le badge spécifique fourni par l'organisation. Toute personne non licenciée et non accréditée se verra interdire l'accès au parc d'assistance (parc fermé) et à la pré-grille.

### **ARTICLE 5. PUBLICITÉ**

Les pilotes participant à la Coupe de France Minime / Cadet devront obligatoirement être identifiés conformément au plan d'identification défini par la FFSA, envoyé aux concurrents avant l'épreuve. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités.

En aucun cas, l'identification des karts définie par la FFSA ne pourra être modifiée par les pilotes. En cas de non-respect du plan d'identification, tout pilote se verra infliger une amende de **100 €**

### **ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE**

#### **7.1. ESSAIS**

7.1.1. Les essais libres se dérouleront le vendredi entre 8h00 et 18h00.

7.1.2. Les séances warm-up se dérouleront le samedi matin et le dimanche matin.

La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la première séance d'essais officiel est obligatoire sous peine d'une amende de **100 €**

#### **7.2. BRIEFING**

La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

#### **7.3. COURSE**

##### **7.3.1. Essais chronométrés**

Pour les essais chronométrés, les groupes sont tirés au sort.

Les essais chronométrés et sonométriques se dérouleront par groupes.

Chaque groupe effectuera une séance de 10 minutes.

### 7.3.2. Manches qualificatives

#### 7.3.2.1. Création des séries

Diviser les concurrents de la catégorie en X séries en ne dépassant pas 12 pilotes par série, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C	SERIE D
1 <sup>er</sup> chrono	2 <sup>ème</sup> chrono	3 <sup>ème</sup> chrono	4 <sup>ème</sup> chrono
8 <sup>ème</sup> chrono	9 <sup>ème</sup> chrono	10 <sup>ème</sup> chrono	11 <sup>ème</sup> chrono
SERIE E	SERIE F	SERIE G	
5 <sup>ème</sup> chrono	6 <sup>ème</sup> chrono	7 <sup>ème</sup> chrono	
12 <sup>ème</sup> chrono	13 <sup>ème</sup> chrono	14 <sup>ème</sup> chrono etc.....	

Si le nombre de pilotes inscrits dans chaque catégorie est inférieur ou égal **à 24 pilotes**, les pilotes disputeront 3 manches qualificatives.

Si le nombre de pilotes inscrits dans chaque catégorie est supérieur **à 24 pilotes**, un certain nombre de séries de 12 pilotes maximum seront créées, A, B, C, etc.

#### 7.3.2.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

#### 7.3.2.3. Déroulement des manches qualificatives

Dans le cadre des manches qualificatives, toutes les séries se rencontreront suivant le schéma ci-dessous :

A contre B ; A contre C ; B contre C., etc.

Les manches qualificatives se disputeront sur une distance de 15 km par temps sec et 12 km par temps de pluie.

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir le classement des manches qualificatives.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1<sup>er</sup>,

2 points au 2<sup>ème</sup>,

3 points au 3<sup>ème</sup>,

4 points au 4<sup>ème</sup>,

5 points au 5<sup>ème</sup>

et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

### 7.3.3. Phases finales (pré-finale et finale)

A l'issue des manches qualificatives, un classement de tous les pilotes sera établi. En fonction de la capacité de la piste, les 36 premiers pilotes maximum seront qualifiés pour les phases finales.

- une pré-finale de **15 km** par temps sec et de **12 km** par temps de pluie. Les positions de départ seront déterminées par le classement des manches de qualification.
- une finale de **25 km** par temps sec et de **20 km** par temps de pluie. Les positions de départ seront déterminées par le classement de la pré-finale.

Le classement de la finale déterminera le classement de la Coupe de France Minime/Cadet et les 3 premiers pilotes classés se rendront au podium.

### 7.3.4. Consolante

Les pilotes, non qualifiés pour les phases finales, auront la possibilité de disputer une Coupe de la CRK et une Coupe de la Ville.

Ces Coupes seront organisées si un minimum de 15 pilotes y participent et se dérouleront sur une seule course de 15 km par temps sec et de 12 km par temps de pluie. La grille de départ de la "Coupe de la Ville" et de la "Coupe de la CRK" sera établie selon le classement à l'issue des manches de qualification.

## ARTICLE 10. PRIX

**10.1.** A l'issue de la finale, les 3 premiers pilotes classés se rendront au podium où une coupe leur sera remise.

Le vainqueur de la Coupe de France, dans chacune des catégories recevra 1 moteur complet, fourni par le motoriste.

Le podium final aura lieu à l'issue de l'épreuve.

Le vainqueur de la Coupe de France Minime et le vainqueur de la Coupe de France Cadet seront invités à la remise des prix FFSA.

**10.2. *PROTOCOLE PODIUM***

A l'issue de la finale et après avoir répondu au contrôle du poids, les trois premiers pilotes classés seront sous la responsabilité de l'opérateur.

Pendant toute la durée du protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée avec la casquette du manufacturier fournisseur de la catégorie. Ils se rendront au véhicule destiné à la parade des pilotes, afin d'effectuer un tour d'honneur.

A la suite du tour d'honneur, les pilotes se rendront au podium afin de procéder à la cérémonie.

A l'issue de la cérémonie de podium, les pilotes seront à la disposition de la presse pour répondre aux différentes interviews.

Tout pilote ne respectant pas l'intégralité des points cités ci-dessus se verra infliger une amende de 100 €